



A. A. P. E.

Association Autonome des Parents d'Elèves de
Palaiseau

2^{ème} réunion trimestrielle des représentants des parents d'élèves des écoles de Palaiseau avec les élus de la Mairie le 12 mai 2022 à la Mairie.

Réalisation : Salima Bouzerna et Noria Serida Kemmouche

- ✓ Présents pour la mairie : M. le Maire, Mme Marie-Christine Graveleau, M. Virgile Monnot, Mme Stéphanie Pelade, Mme Fabienne Fraboulet, Mme Delphine Person, Mme Céline Jomat.
- ✓ Les représentants des parents d'élèves des écoles palaisiennes (RPE). **Pour Caroline Aigle : Salima Bouzerna et Noria Serida Kemmouche.**

• Situation sanitaire

Monsieur le Maire précise que la situation sanitaire est bien meilleure qu'en décembre et janvier. Le [niveau 1](#) du protocole sanitaire est appliqué dans les écoles depuis le 14 mars 2022. Il implique la fin de limitation de brassage entre groupe d'élèves néanmoins la mairie maintient pour la pause méridienne les groupes classes (non-brassage) notamment pour la prise de repas.

A partir du 16 Mai 2022, les enfants pourront de nouveau utiliser les sèche mains Dyson et ne plus utiliser le papier (moins de déchets de papier et plus écolo).

Les représentants AAPE Caroline Aigle indiquent que la fin des restrictions covid pour les enfants est une bonne nouvelle.

• Effectifs scolaires

Le Maire nous informe qu'il a reçu des informations de l'académie relatives à la rentrée 2022. Elles sont encore très incertaines car les déménagements et emménagements se font essentiellement en juillet et en août. De plus, les familles ont tendance à signaler tardivement leur déménagement et emménagement.

D'après l'éducation nationale, pour la rentrée 2022, il y aurait :

- ✓ Une ouverture de classe à : Jean moulin. L'école a été identifiée par l'EN (éducation Nationale) comme étant prioritaire pour la mise en place de la réforme à 24 en classe de GS, CP et CE1. Elle ne sera appliquée que pour les GS dans les autres écoles de Palaiseau contrairement aux engagements du gouvernement.
- ✓ Une fermeture conditionnelle de classe à :
 - Caroline Aigle et donc un retrait de poste différé, Le Maire rappelle qu'à la rentrée 2021 la mobilisation des parents et RPE avait permis le maintien de la 18^{ème} classe. Il reconnaît qu'il ne pensait pas que l'EN aurait revu sa position de fermeture de classe.
 - Jean Macé : l'effectif est à 198 pour un seuil à 212.

Monsieur le Maire rappelle que les choses peuvent évoluer car les données (effectifs d'élèves) ne sont pas définitives.

Concernant les effectifs et notamment les classes à 24 en GS, CP et CE1, le Maire indique qu'il avait compris que l'application de la circulaire est effective à partir de la rentrée 2022 néanmoins l'EN indique qu'ils n'ont pas assez de moyens pour le faire en termes d'enseignants. En Essonne, la réforme sera appliquée dans 234 classes sur 376 classes soit 62 % des écoles **et uniquement pour les classes de GS**. Du point de vue des locaux (écoles), la ville a la capacité de s'adapter et l'accompagnera.

Les représentants AAPE Caroline Aigle indique que le résultat est décevant.

A savoir ! La réforme a été annoncée il y a cinq ans par le gouvernement actuel et nous constatons que l'application n'est toujours pas effective pour l'ensemble des écoles et des niveaux concernés (GS, CP et CE1).

Monsieur le Maire précise que la réforme à 24 est appliquée généralement dans les écoles ou cela ne demande pas des effectifs en plus (enseignants).

Un RPE demande comment ils peuvent faire pour « forcer » l'EN d'appliquer la loi ?

Le Maire précise que la municipalité ne peut strictement rien faire et que sa « contribution » est de mettre à disposition de l'EN des locaux et l'EN dote les effectifs d'enseignants. Il ajoute que les RPE au niveau local ne peuvent pas faire grand-chose. En revanche, les fédérations nationales peuvent agir auprès du ministère notamment sur les sujets de recrutement des enseignants. Ensuite, les critères de recrutement ne doivent pas être trop ouverts. A titre d'exemple, pour devenir professeur de math au lycée l'obtention du CAPES est à 5 ou 6/20 ? (Note). Les élèves vont devenir meilleurs que les enseignants. Le maire note des difficultés de recrutement notamment dans l'Essonne qui est un département selon lui moins attractif.

Un RPE précise que les seuils d'ouverture et de fermeture restent inchangés malgré la mise en place de la réforme à 24. Il en déduit que l'on est contraint de constituer des classes surchargées dans les autres niveaux (PS-MS et CE2-CM1-CM2).

Les RPE AAPE Caroline Aigle rappellent qu'au-delà du constat, il faut continuer d'alerter et que le bilan est décevant. Notre Maire est également président de l'agglo Paris Saclay et délégué spécial aux mobilités durables au niveau de la région Île-de-France, il peut donc peser sur les discussions avec le DASEN.

Le Maire rappelle qu'effectivement la mobilisation à Caroline Aigle pour la classe à 24 à la rentrée 2021 avait eu une issue favorable. Il préfère avoir un discours de vérité mais continuera d'agir.

Les RPE AAPE d'Anne Franck précise que l'année dernière, ils ont aussi pu obtenir le maintien d'une classe indépendamment de la réforme à 24 et donc des effectifs réduits sur l'ensemble des niveaux (25). Pour la rentrée 2022 suite aux consignes de l'EN, les élèves seront à 29 jusqu'à 32 par classe.

Monsieur le Maire précise que l'EN estime que tant qu'on n'est pas à 32 par classe, il n'y a pas de sureffectifs et que l'EN limite les classes à 31 élèves au-delà cela n'est pas possible (double niveau ou ouverture d'une classe).

Madame Graveleau précise qu'il est préférable que les élèves soient un peu plus nombreux dans une classe avec une enseignante de bonne qualité que de vouloir absolument des classes à 24 élèves avec des enseignants recrutés qui n'ont pas le niveau ou des contractuels.

Une RPE précise qu'il y a des enseignants qui *craquent* car ils sont des classes à 32 élèves.

Monsieur le Maire précise que les classes à 24 se limitent qu'aux classes de GS, CP et CE1 et que les enseignants sont formés pour avoir des classes à 30 élèves. Cette configuration n'est pas anormale, il reconnaît néanmoins que si une enseignante a une classe de PS à 32 élèves cela est très certainement ingérable surtout dans les secteurs qui comprennent des enfants qui présentent des fragilités particulières (enfants à besoin).

Les RPE Caroline Aigle confirment qu'en plus des fragilités, si l'enseignante est absente les élèves sont répartis et très vite les classes plafonnent à plus de 30 élèves. L'attractivité du métier est également discutable avec une rémunération à 110 % du SMIC pour des diplômés BAC+5.

D'autres pistes sont évoquées avec l'ensemble des membres de la réunion, les conditions de transport, le coût du logement, le coût de la vie disparate avec un salaire identique sur tout le territoire.

Monsieur le Maire précise qu'il continuera d'agir pour obtenir les ouvertures de classes et défendra l'application à 24 dans les classes. Il est également conscient que si une école obtient gain de cause c'est une école d'une commune voisine qui y perd car les effectifs sont insuffisants.

A savoir ! L'ensemble des RPE AAPE de la ville se réunissent le 3 juin à 20 heures à l'école Caroline Aigle afin d'interpeller les candidats à la députation sur la 6^e circonscription de l'Essonne concernant les difficultés

persistantes dans l'éducation des élèves (école, collège, lycée) comme le manque d'enseignants sur le territoire, la non-application des réformes et le manque de moyens. Si vous souhaitez participer à cette réunion, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

- **Carte Scolaire**

Elle n'évolue pas cette année.

- **Inscription des enfants ukrainiens**

7 enfants sont inscrits dans les écoles de Palaiseau (3 à Vaillant, 2 à Roger Ferdinand, 1 à Caroline Aigle et 1 à Joliot Curie). Les enfants apprennent très vite le français et l'EN souligne une capacité d'adaptation assez impressionnante.

Une RPE AAPE demande comment ces enfants sont accompagnés dans les classes ?

Ils bénéficient du dispositif [UPE2A](#) qui permet d'accompagner des élèves allophones. Pour les élèves ukrainiens il y a un renforcement de ce dispositif. La mairie travaille en lien avec l'EN pour avoir ce dispositif de façon suffisante.

- **Classes de découverte de CM2**

19 Classes sont parties en classes découverte cette année (+ de 500 élèves soit 50 élèves de plus qu'il y a 2 ans et donc un budget en hausse pour la ville). La durée moyenne du séjour est de 4 jours et 3 nuits.

Les RPE précisent que les parents dans certaines écoles n'ont pas été avertis du paiement d'un reste à charge. De plus certains n'ont pas calculé leur quotient familial car leurs enfants ne vont pas au périscolaire et ils se sont vus facturer la participation dans la tranche la plus haute.

Les RPE AAPE ajoutent que cela n'a pas été évoqué précédemment par l'école ou la mairie et que les parents le découvrent dans la facturation du mois d'avril. Celle-ci inclut la facturation des vacances du printemps et donc pour certains parents une facturation assez importante. La mairie recouvre la somme et l'école organise le voyage et à aucun moment les parents n'ont été avertis d'un reste à charge.

Monsieur le Maire précise que ce point sera évoqué en réunion de directeur et précise que le projet est porté par les enseignants et co-financé par la mairie.

A savoir ! Les RPE AAPE ont écrit au service périscolaire et à directrice de l'école afin de communiquer dorénavant en amont du voyage au sujet du reste à charge pour les familles. Un mail a été envoyé par les RPE AAPE à l'ensemble des parents des classes de CM2 pour les informer du paiement d'une partie du coût du voyage en l'absence de communication à ce sujet par l'école.

La facturation des enfants résidant hors communes est évoquée. Une convention entre Massy et Palaiseau existe donc le tarif communal s'applique. D'autres villes n'ont pas signé de convention. C'est donc le tarif hors commune qui s'applique et donc sans subvention de la mairie (plein tarif). Cela concerne 12 enfants sur la commune. C'est aux parents de solliciter la ville d'origine pour obtention d'un accord de réciprocité avec la ville de Palaiseau.

- **Végétalisation des cours d'école**

La mairie travaille sur de nouveaux projets de végétalisation de cours d'écoles et 2 écoles vont en bénéficier :

Jean Macé maternelle : les enseignants ont été sollicités et maintenant ce sont les enfants qui le sont.

Caroline Aigle (maternelle et élémentaire) : Contrairement à Jean Macé ou 50 % de la cour sera refaite ce sont des ilots de fraîcheur qui seront mis en place (zones d'ombre, plantations d'arbres, ...).

Les RPE AAPE de Caroline Aigle demandent s'il est possible d'avoir des marquages au sol colorés.

Madame Gravelau précise que **ce sont aux enfants de faire ces propositions lors des sollicitations sur le temps scolaire et périscolaire**. Monsieur le Maire ajoute que dans le cadre des remontées des travaux par les directeurs, ces derniers peuvent également le faire.

- **Sécurisation des écoles**

Le comité de pilotage étudie en ce moment, les sujets ci-dessous :

- ✓ Fermeture de la circulation des voitures de la rue Louise à Wallon,
- ✓ Réflexion concernant la rue Morère (école Anne Franck) très certainement le recrutement de « gilet jaune »,
- ✓ Aménagement autour de l'école Vaillant en cours,
- ✓ Circulation autour de l'école Taillant notamment la rue Curie,
- ✓ Circulation autour de l'école Jean Macé également,
- ✓ Au niveau de Caroline Aigle, une réflexion est en cours pour *casser* la vitesse devant l'école via la mise en place de plateau ralentisseur. Cela nécessite des travaux important et onéreux donc le projet est à l'étude.

La mairie étudie également la possibilité de recruter pour la rentrée en nombre suffisant des gilets jaunes devant les écoles à risque afin d'éviter des aménagements de voirie coûteuses, compliqués et pas toujours adaptés à la situation.

Le Maire précise que même avec les meilleurs aménagements devant chaque école, il y aura toujours un danger. Il ajoute que le métier de gilet jaune est peu attractif et il est difficile de pérenniser sur le long terme le personnel.

Des RPE suggèrent de solliciter les animateurs, le personnel des espaces verts ou les services civiques. Le Maire précise qu'il est difficile de solliciter le personnel municipal pour une fonction pour laquelle il n'a pas été embauché. Concernant le service civique cela ne cadre pas avec leur mission également.

Le Maire nous demande de relayer autour de nous le besoin de recrutement de gilet jaunes.

Selon le maire le « bon » profil est le chômeur en longue durée en réinsertion ou le retraité pour un complément de revenu.

Il rappelle que les pédibus sécurisent aussi les trajets et si les parents souhaitent les mettre en place la mairie accompagnera (signalisation des arrêts, communication auprès des parents de l'école, gilets jaunes).

- **Centre de Loisirs : CDL :**

- ✓ **Projet handicap**

Dans chaque centre, il y a un référent handicap désigné (un animateur). Il bénéficie d'une formation renforcée sur ces sujets-là. Il aura comme mission d'être le relais sur ces missions pour porter les sujets du handicap qui se multiplient au sein des accueils de loisirs.

- ✓ **Projet sensibilisation égalité filles et garçons**

Des interventions extérieures sont en cours au sein des écoles.

- ✓ **Projet transition écologique**

Le projet est mené par l'association les petits débrouillards et intervient dans l'ensemble des écoles (<http://www.lespetitsdebrouillards-idf.org/transition-ecologique>)

- ✓ **CDL**

Un système de roulement des directeurs de CDL a été mis en place et donc tous les 5 ans (maximum) le directeur est affecté à une nouvelle école (pour certains cas avant).

Concernant les grèves périscolaires et la possibilité pour les enfants de pique-niquer, le maire rappelle qu'il y a 2 types de grève :

- L'équipe restauration fait grève : la mairie peut fournir le pique-nique,
- Les animateurs font grève : il est impossible de fournir le pique-nique car il n'y a pas de personnel pour encadrer les enfants durant les 2 heures de la pause méridienne.

Les grèves sont principalement sur des motifs nationaux et non locaux. Certains sites sont plus grévistes que d'autres. Le Maire précise qu'il n'est pas possible d'affecter des animateurs dans une autre école lors d'une grève. Un agent peut se déclarer 48h avant ou le jour même (contrairement aux conducteurs de train), en règle générale, les animateurs préviennent à l'avance afin que les parents puissent s'organiser.

- **Budget de formation des animateurs**

La mairie a fortement augmenté le budget formation des agents de la commune de 50 000€ à 120 000€ par an. Les animateurs ont le droit à des formations qualifiantes (BAFA) et non qualifiantes (gestion du conflit). La démarche de formation est de leur initiative, elle est acceptée, si elle figure dans le catalogue de formations en ligne élaboré par la mairie.

Le métier de l'animation attire moins qu'avant générant de fait une forte pression et des turn-over. Le covid a également induit des recrutements supplémentaires (taux d'encadrement + important : non brassage).

La mairie renforce le processus de recrutement notamment sur la titularisation des animateurs. Elle exige parfois l'obtention d'un concours.

En 2014, 1/3 des agents étaient titulaires contre + de 50% aujourd'hui. Concernant les titulaires, le turn-over est très faible. Concernant les vacataires le turn-over est très variable et en fonction des profils et des situations de chacun (l'étudiant : complément de revenu sur 6 mois, 1 an, 3 ans ou le profil souhaitant être titularisé).

La Mairie organise un job dating le 11 juin 2022.

- **Inscription aux centres de loisirs (vacances)**

La mairie rappelle qu'au moment de l'inscription les familles ont le choix du centre sur lequel elles souhaitent inscrire leur enfant. Au fur à mesure, les places sont prises et donc certains sites ne sont plus disponibles faute de place. Le nombre de place est déterminé en fonction des fréquentations précédentes (historique des 2 années précédentes). Les capacités d'accueil des centres de loisirs sont déterminées par la réglementation posée par la SDJES qui détermine le nombre d'enfants pouvant être accueillis sur les structures. Cette capacité est fixée en regard de la configuration des locaux et diffère selon les modalités d'accueil (périscolaires ou extrascolaires).

La mairie a fait le choix de réduire la capacité d'accueil en maternelle pour avoir la capacité d'appliquer le protocole sanitaire et donc la ville a ouvert plus de centre de loisirs pour les enfants de maternelle.

A chaque période de vacances ce sont différents centres qui ouvrent afin de satisfaire l'ensemble des Palaisiens.

Les RPE AAPE de Caroline Aigle rappellent qu'ils ont informé la mairie de la saturation rapide du CDL de Caroline Aigle et Joliot Curie (plus de possibilité d'inscription au bout d'une journée) et que de nombreux parents se sont plaints. Afin de pouvoir inscrire leur enfant, un troc entre parents s'est organisé en cas de désistement. La plupart des parents ont opté pour une solution alternative (grands parents, Congés payés ...) à défaut de pouvoir inscrire leur(s) enfant(s) au CDL. La capacité de places disponibles est clairement en-dessous des besoins des familles. La mairie précise que sur les autres sites, il y avait de la place.

Les RPE AAPE (Caroline Aigle) précisent qu'une fois le centre Caroline Aigle est sélectionné, il n'est plus possible de choisir un autre centre. Cette contrainte technique oblige les parents à appeler le service périscolaire pour basculer manuellement vers un autre centre.

La mairie précise que les centres ci-dessous étaient ouverts :

- ✓ Maternelle : Caroline Aigle, Langevin, Jean Moulin, Jean Macé et Louise Michel.
- ✓ Elémentaire : Joliot Curie et le stade.

Le Maire demande au périscolaire de vérifier s'il est possible pour un parent d'annuler la sélection d'un centre si celui-ci a atteint sa capacité d'accueil.

Les RPE confirment qu'il n'est plus possible d'annuler le centre retenu et certains centres au fur et à mesure des inscriptions ne disposent plus d'une capacité d'accueil sur l'ensemble des vacances alors que d'autres l'ont (par exemple pour tous les jours d'une semaine donnée). Cela contraint les parents à appeler le service périscolaire pour désinscription et vérifier les capacités des autres CDL.

La mairie vérifie avec le prestataire informatique du portail famille, ce qui est techniquement possible.

- **Travaux**

Des gros travaux de rénovation à l'école Tailhan sont prévus (500 000 €) : remplacement des menuiseries extérieures, accessibilités, réfection des sanitaires, réaménagement de la zone administration, mise aux normes incendie,

Sur Langevin restauration, le sol sera refait et les vitrages également (sous garantie décennale).

- **Sport – Permis internet**

La semaine du sport aura lieu du 21 au 28 juin au stade Collet (donc pas de cross cette année). Généralement, le format retenu est une journée par classe du CP au CM2.

La cérémonie du permis internet (CM2) aura lieu le 21 mai au théâtre de la Passerelle.

- **ATSEM**

Les ATSEM disposent d'un budget « Agent » décorrélé de celui attribué aux écoles palasiennes pour leur frais de fonctionnement (35€ pour les élèves de maternelle et 40 euros pour les élémentaires).

- **PETD**

Le PETD ([En savoir plus](#)) qui arrive à échéance sera acté pour la rentrée prochaine. Il sera présenté au conseil municipal de juin, les RPE seront associés dans le cadre du comité technique.

[A savoir !](#) Une première réunion se tiendra le 1er juin à 18H. Un RPE AAPE y participera.

- **Dispositif accueil langues ([En savoir plus](#))**

Ce dispositif a été mis en place depuis cette année. Une première évaluation est prévue en juin une présentation des résultats sera faite au conseil de CDL.

- **Conseil du centre de Loisirs**

Les RPE précisent que pour les CDL, les invitations n'ont pas été reçues.

Les RPE AAPE Caroline Aigle précisent que l'information figurait dans le portail famille et ajoutent qu'ils n'ont pas reçu d'invitation.

Une RPE demande s'il est pertinent de faire 2 conseils (CDL et école) et s'il est possible d'inclure les questions du conseil du CDL lors du conseil d'école.

Madame Gravelau précise que la création des conseils de CDL était à la demande des parents d'élèves qui souhaitent déconnecter les sujets CDL du conseil d'école pour plusieurs raisons :

- Cela permet aux parents d'avoir une vision plus précise des activités du CDL
- D'être en contact avec les équipes du CDL
- Les sujets CDL étaient traités très rapidement au conseil d'école faute de temps. Les parents sont frustrés de ne pas avoir leurs réponses et les animateurs déçus de ne pas pouvoir s'exprimer.

Il n'y aura très probablement que 2 conseils, un en début d'année et un en fin d'année pour faire le bilan. L'objectif de 3 conseils de CDL ne sera pas atteignable. Concernant le bilan des conseils de CDL, les RPE ont la possibilité d'envoyer à la mairie leur propre bilan (les points positifs et les axes d'amélioration).

Une RPE regrette qu'à l'école Taihan peu de parents étaient présents. La mairie réfléchit à une communication pour mobiliser les parents. Elle précise qu'il serait souhaitable de revoir le nombre de RPE présents également (limité à un RPE par association à ce jour).

A savoir ! Les RPE de l'école Caroline Aigle ont également écrit à la mairie afin d'avoir la possibilité de disposer de plusieurs RPE présents à ce conseil. Il est difficile pour un RPE d'assister au conseil et d'établir le compte rendu. Il nous a été concédé 2 « sièges » car le groupe scolaire regroupe une section maternelle et une élémentaire.

Le conseil de CDL de Caroline Aigle initialement prévu le 17 mai a été déplacé ultérieurement, le 9 juin 2022 à 19h.

Des RPE précisent qu'ils n'ont pas reçus les invitations. L'ordre du jour du conseil de CDL doit être adressé 15 jours avant, ce délai n'a pas été respecté.

Les dates de conseil seront revues par la mairie car le délai de prévenance est court et afin de mobiliser d'avantages les RPE et les parents.

A savoir ! Le conseil de centre est ouvert à l'ensemble des parents de l'école. N'hésitez pas à vous inscrire auprès des directrices du CDL.

- **Passeport culturel**

Delphine Person, Adjointe au Maire en charge de la culture, précise que les actions culturelles initiées par la mairie sont proposées à l'EN et validées par l'éducation nationale notamment l'inspectrice de l'éducation nationale. Les RPE ne peuvent pas faire des propositions.

Pendant une année, la mairie construit des propositions de spectacle et de médiation culturelle en essayant de balayer tous les domaines des arts et de couvrir tous les niveaux de l'élémentaire. De plus, la mairie essaie de proposer le déroulement de ces spectacles dans les écoles de façon à éviter au maximum d'utiliser les bus (problématique pour les écoles qui sont limités sur le nombre de sortie bus).

L'EN a la possibilité de modifier certaines propositions tout au long de l'année. A l'issue un catalogue final est présenté aux différentes écoles au mois de juin. Durant l'été, les professeurs comparent leurs progressions pédagogiques avec les propositions en termes culturel. Toutes les classes palaisiennes émettent des souhaits et peuvent bénéficier à minima d'une action.

La mairie répond favorablement à une demande et à la 2^{ème} en fonction des demandes de l'ensemble des écoles. Une grille de critérisation a été établie conjointement avec l'EN pour aider les écoles à faire leur choix. **Le projet culturel de chaque école retenue doit s'inscrire au mieux dans le projet d'école.**

- **Règles et bonnes pratiques concernant l'exposition aux écrans**

La mairie a décidé de mettre en place en septembre une journée de parentalité pendant laquelle, il sera proposé aux parents des interventions et conférences sur ces problématiques liées aux écrans. Elle concernera les parents des élèves de maternelle et d'élémentaire.

Diverses questions :

1 - Un ramassage scolaire pour emmener les enfants aux collèges est-il possible ou à défaut est-il possible d'adapter les horaires de la ligne 1 ? (Quartier Tailhan). Les élèves arrivent 15 minutes avant l'heure.

La ville ne peut pas prendre en charge ce ramassage qui est théoriquement pris en charge par le conseil départemental.

Le collège Bara va se rapprocher de Transdev pour adapter les horaires si cela est possible car cela peut avoir des répercussions sur un autre arrêt de cette ligne 1.

2- Concernant le séjour été, aura-t-il lieu, cette année ?

Les inscriptions pour les vacances d'été n'auront pas lieu. Il était plus prudent lors de la passation du marché de ne pas engager la mairie (incertitude liée au covid).

3- Une RPE demande des précisions sur la vente du centre de Vaux ?

Ce centre de colonie de vacances n'est plus exploité depuis 2008 car il nécessitait une mise aux normes importantes et donc engendrait des coûts élevés, en sus des frais de gardiennage. La mairie s'est rapprochée de la MJC qui n'était pas intéressée. La mairie a donc décidé de le vendre.

4- Les représentants de l'école Wallon ont élaboré un questionnaire de satisfaction pour la restauration et souhaitent avoir un retour.

Virgile Monnot précise que le prestataire quadrature a dû faire face en mars 2021 à des épisodes de gel et donc aux pénuries de certains aliments. Il est donc possible que certains aliments et fruits soient souvent proposés durant cette période.

Virgile Monnot ajoute que l'AAPE Caroline Aigle a pu tester la cantine en novembre 2021 et sonder les enfants. En début d'année, la mairie a été sollicitée par la [DGCCRF](#) et la [DDPP](#) au niveau local, ils menaient une enquête nationale sur les prestataires de restauration et Quadrature Restauration en faisait partie. A l'issue de l'enquête, il a été établi que Quadrature Restauration respectait l'ensemble du cahier des charges. Les enquêteurs le jugent ambitieux via les objectifs en bio, en production local et le respect des labels.

Monsieur Monnot aurait préféré que ce ne soit pas les parents qui soient sondés. Il a déjeuné ce midi à la cantine et effectivement le mélange navet-boulgour n'a pas plu.

Monsieur Monnot a sondé les enfants sur ce qui est bon, ne l'est pas et sur ce qu'ils mangent. En grande majorité ils sont répondus des pâtes, du riz et des pommes de terre écrasées.

La mission du prestataire et du service restauration est d'ouvrir les enfants à certains aliments nouveaux.

Au goûter, la plupart des enfants mangent très sucré et leur palais y est habitué, il n'est donc pas évident de leur proposer des aliments qui respectent la loi [EGALIM](#) et le [GEMRCN](#) : les plats ne sont pas sursalés, et très peu sucrés.

Il a été convenu de répéter les tests à la cantine

[A savoir !](#) Fin juin, les RPE sont invités à déjeuner à la cantine de Caroline Aigle, nous vous partagerons nos avis via un compte rendu et un reportage photo. La visite de la cuisine centrale sera très probablement planifiée prochainement. Les RPE Caroline Aigle tâcheront d'y assister.

Un long échange sur la restauration scolaire a eu lieu entre les élus et les RPE des autres écoles, ces sujets et les interrogations posées sont abordés lors des commissions des menus (5 dans l'année) auxquelles vos RPE AAPE Caroline Aigle participent et vous proposent des CR. Cet échange n'a donc pas été détaillé ci-après.

5- Concernant l'attestation pour la déclaration d'impôt et notamment les frais de garde pour les enfants âgés de moins de 6 ans, est-il possible de dissocier les frais de repas non déductible du total (total et total déductible hors repas) ? Actuellement, il faut le faire manuellement.

Nous avons appelé le service éducation, l'application de la mairie ne permet pas d'établir un sous total qui exclut le prix du repas. La mairie se propose d'aider les parents qui le souhaitent pour calculer la part déductible.

La réunion s'est achevée à 21h30